



Rapport annuel 2017-2018

**ici
comme
ailleurs,
droit au cœur
de la gestion
de vos redevances**

La SOPROQ est une société de gestion collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéoclips. Elle représente près de 3 000 ayants droit et son répertoire comporte quelque 2 000 000 de titres.

Un peu plus de 13M \$ en redevances ont été perçus au cours de l'année financière 2017-2018, dont 12,5M \$ versés à 1 288 ayants droit différents au cours de ce même exercice.

Notre mission

La mission de la SOPROQ est de maximiser les redevances liées à l'administration collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéogrammes.

La SOPROQ intervient en faveur de l'optimisation de la valeur des droits qu'elle représente et dans l'intérêt premier de ses sociétaires.

À cet égard, elle agit en concertation avec le milieu et d'autres organismes semblables, ou complémentaires à son rôle, afin de stimuler de nouvelles opportunités d'affaires qui assureront une disponibilité accrue, un accès facilité et un usage élargi des enregistrements sonores contenus dans son répertoire.

Notre vision

Afin de renforcer son positionnement à titre de société de gestion collective, la SOPROQ vise à être un initiateur de projets novateurs et porteurs pour l'ensemble des producteurs qu'elle représente et à établir des partenariats durables et des conditions idéales à l'exploitation de leur répertoire.

2017-2018 en un coup d'œil

445 nouveaux sociétaires | 2 726 sociétaires actifs
2 000 000 de titres représentés

13,5 M\$

redevances perçues

8 distributions

1,6 M\$ | moyenne par distribution

**Frais de gestion
5 %**

**1 288 ayants droit
rémunérés | 9 702 \$
en moyenne par
ayant droit**

2018-2019, un aperçu

Redevances à percevoir :
8,7 M\$

Plus de 3 000 sociétaires
actifs

12 distributions

Résultats 2017-2018

- Les redevances perçues pour l'année 2017-2018 ont augmenté de quelque 60 % par rapport à l'exercice 2016-2017.
- Cette augmentation exceptionnelle et ponctuelle s'explique par le nouveau lien direct avec SoundExchange qui a permis de récupérer 5,5M \$ en redevances pour les années antérieures (2003 à 2016).
- À ces redevances s'ajoutent celles pour les diffusions courantes aux États-Unis qui sont versées mensuellement à la SOPROQ, dès le 3^e mois suivant une diffusion, et distribuées sans délai aux sociétaires inscrits au dépôt direct (8 distributions en 2017-2018 et 12 prévues pour 2018-2019).
- Des résultats tout aussi bons ont été atteints du côté des droits de reproduction des enregistrements sonores et des vidéogrammes.
- Pour ces derniers toutefois, l'exercice 2017-2018 a été marqué par les dernières distributions pour les vidéogrammes diffusés par le Groupe V (Musique Plus/MusiMax). Deux nouvelles

chaînes lancées par Stingray, dont PalmarèsADISQ par Stingray, assureront le maintien de la télédiffusion des vidéoclips d'ici et, incidemment, des revenus pour les sociétaires de la SOPROQ.



- Seul bémol pour cette année exceptionnelle, les redevances découlant du régime de copie privée qui se font de plus en plus anémiques. Fautes de gestes concrets visant à préserver la neutralité

technologique de la Loi sur le droit d'auteur, notamment par l'adaptation du régime de copie privée aux moyens actuels de consommation et de reproduction des enregistrements sonores, les redevances tirées de cette source seront de plus en plus marginales.

Répartition des redevances Les faits saillants 2017-2018

- 86 % des redevances proviennent du droit à la rémunération équitable, dont 85 % de l'international et, en proportion, principalement des États-Unis.
- Pour le droit de reproduction, les redevances sont en lien avec la moyenne des dernières années, exception faite de 2016-2017 en raison de la distribution rétroactive des redevances provenant de la radio commerciale (2012 à 2015). L'augmentation des redevances des services autres que la radio commerciale, tels que les fournisseurs de musique d'ambiance, ou encore, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est venue compenser la baisse accordée aux radiodiffuseurs.

Historique

- À sa création, la SOPROQ se consacre exclusivement à la gestion des droits découlant de l'exploitation de vidéogrammes et des droits de reproduction des enregistrements sonores de son répertoire.
- La révision de la Loi sur le droit d'auteur par le gouvernement du Canada en 1997 a établi un nouveau régime dit de « rémunération équitable », qui accorde aux producteurs le droit de toucher des redevances en contrepartie de la diffusion de leurs enregistrements sonores, notamment à la radio.
- Cette révision a également introduit le régime de « copie privée » en réponse à l'exception créée dans la Loi permettant à quiconque de reproduire des enregistrements sonores, des œuvres et des prestations pour un usage privé. En contrepartie, ce régime impose aux fabricants et importateurs de supports audio vierges, le versement de redevances.
- Ces modifications importantes ont contribué grandement à l'évolution du rôle de la SOPROQ, qui a notamment été la 1^{ère} société de gestion en Amérique du Nord à distribuer des redevances liées au régime de rémunération équitable (5 sept. 2001).
- La SOPROQ a aussi le mandat d'effectuer le dépôt légal des albums physiques de ses sociétaires auprès de la BAnQ depuis 1992 et continue toujours de le faire. La SOPROQ attribue également des codes de premier propriétaire (ISRC).
- Plus récemment en 2013, la SOPROQ a investi dans la construction d'un nouveau système informatique plus performant (OCTAVE), qui a permis l'automatisation de plusieurs processus et qui facilite le traitement de très grands volumes de données.

Répartition des redevances

Les faits saillants 2017-2018 – la suite

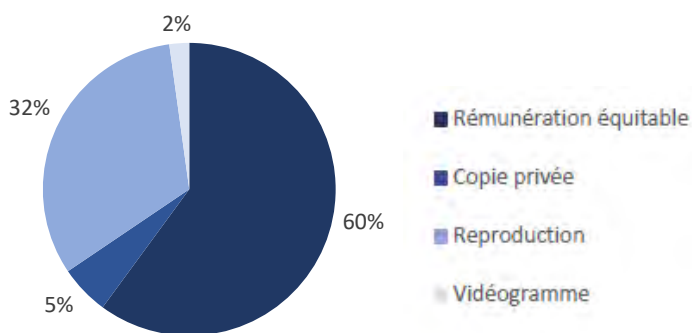
- Les redevances tirées du régime de **copie privée** ne cessent de diminuer et ont atteint le seuil le plus bas de 200 000 \$ pour l'exercice 2017-2018 comparativement à quelque 500 000 \$ il y a 5 ans. Ces redevances peineront à atteindre 200 000 \$ pour le nouvel exercice (2018-2019).
- **Vidéoclips**: les redevances sont demeurées stables pour l'exercice malgré l'entrée en vigueur des modifications aux licences de diffusion des chaînes MusiquePlus et MusiMax.

Répartition des redevances selon le type de droit

Le droit à la **rémunération équitable** prévoit une rémunération pour l'exécution d'enregistrements sonores en public ou la communication d'enregistrements sonores au public par télécommunication. Il englobe plusieurs tarifs : radio commerciale, musique d'ambiance, événements en direct, activités physiques et de danse, radio de Radio-Canada, service sonore payant, radio satellite, etc.

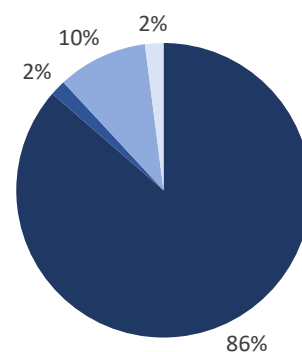
Le droit de **reproduction** permet de recevoir des redevances lorsque la SOPROQ autorise les services de musique (fournisseurs de musique d'ambiance, radiodiffuseurs, webdiffuseurs, service sonore payant...) à effectuer la reproduction des enregistrements sonores contenus dans son répertoire à des fins de diffusion.

2016-2017



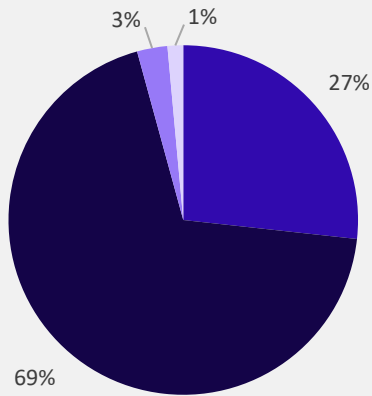
Ce droit permet de recevoir des redevances pour la reproduction des **vidéogrammes** à des fins de diffusion et pour leur communication au public.

2017-2018



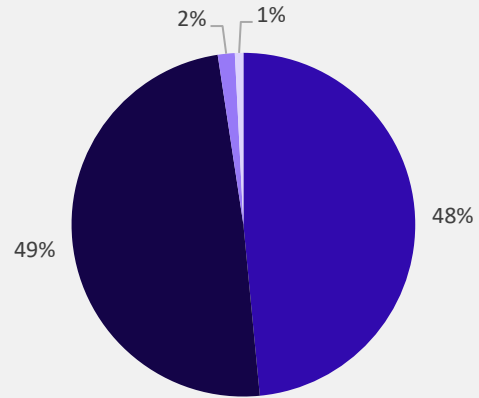
Le droit lié au régime de **copie privée** prévoit des redevances notamment aux producteurs pour la copie pour usage privé de leurs enregistrements sonores sur support vierge (CD-R, CD-RW, CD-R audio et CD-RW audio).

Répartition des redevances selon le profil des sociétaires 2016-2017



- Artiste Auto-Producteur
- Producteur
- Autre ayant droit
- Non-résident

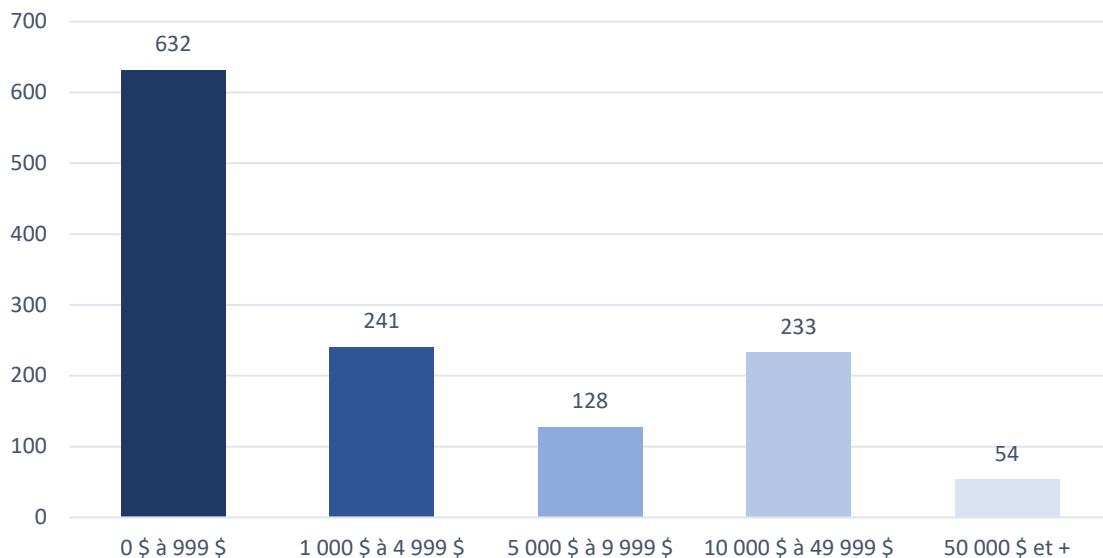
2017-2018



- Artiste Auto-Producteur
- Producteur
- Autre ayant droit
- Non-résident

- 1 288 ayants droit différents ont touché des redevances au cours de l'exercice 2017-2018, soit près de la moitié des sociétaires actifs.
- La moyenne des redevances versées par ayant droit est de 9 702 \$ et la médiane de 1 080 \$.

Répartition des sociétaires selon les redevances versées

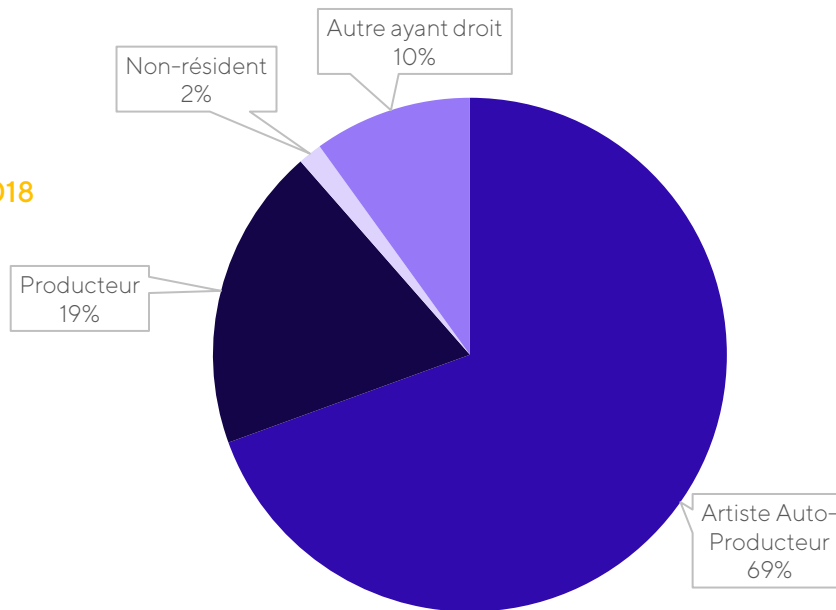


Service aux sociétaires

- Au 31 mars 2018, la SOPROQ comptait 2 726 sociétaires actifs.

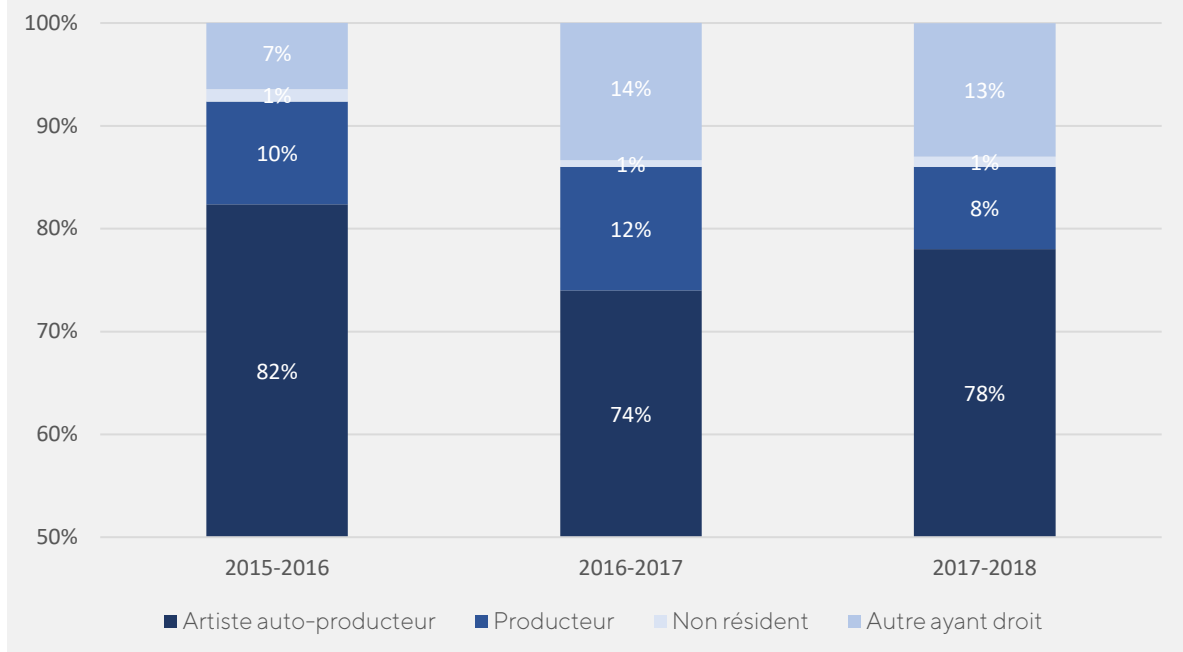
Répartition des sociétaires selon leur profil

+445 en 2017-2018



- Au cours de l'exercice 2017-2018, 445 nouveaux sociétaires ont adhéré à la SOPROQ, une augmentation de 19,5 % par rapport à 2016-2017. Au total, pour ces deux exercices, 749 nouveaux sociétaires ont adhéré à la SOPROQ.

Répartition des nouveaux sociétaires selon leur profil



Service aux sociétaires

- Toujours avec le même souci de qualité et d'efficacité, le traitement des demandes des sociétaires est effectué le plus rapidement possible – 90 % des demandes sont répondues à l'intérieur d'un délai de 24 heures.
- Dans le même esprit, plusieurs améliorations ont été apportées au portail OCTAVE à l'automne 2017 dans le but de faciliter les déclarations et la consultation du répertoire, tout en proposant une navigation encore plus cohérente et instinctive.
- De plus, des formations ont eu lieu tous les trimestres dans les bureaux de la SOPROQ pour les nouveaux sociétaires, auxquelles s'ajoutent celles données dans le cadre d'événements comme Vue sur la Relève et la FrancoFête en Acadie pour l'exercice 2017-2018.
- Enfin, des représentants de la SOPROQ ont été présents dans divers événements musicaux tout au long de l'exercice, dont les Francouvertes, Coup de cœur francophone, les Rencontres et Galas de l'ADISQ, de la SOCAN, de la SPACQ et de Culture Country.

Développement de l'organisme

Affaires publiques | Quoi de neuf pour vos droits!

SoundExchange – États-Unis

- Le nouveau lien direct aura permis d'accélérer l'ingestion de notre répertoire chez SoundExchange, de récupérer des sommes importantes pour les années antérieures et de régler nombre de litiges.
- Avec cet accès direct à nos données, il a également été possible d'effectuer un suivi constant des diffusions et des redevances qui y sont associées.
- En conséquence, les redevances perçues en provenance des États-Unis atteignent un nouveau sommet et représentent 73 % des redevances totales.

Commission du droit d'auteur – Canada

- Plusieurs décisions ont été rendues par la Commission du droit d'auteur au cours de l'exercice 2017-2018 homologuant les tarifs suivants pour l'exécution et la communication au public d'enregistrements sonores :
 - Tarif 6.B – Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditionnement physique (2013-2017)
 - Tarif 3.A et 3.B – respectivement Fournisseurs de musique de fond (2010-2013) et Musique de fond (2010-2015)
 - Tarifs 5.A à 5.G (2013-2015) et 5.H à 5.K (2008-2015) – Utilisation de musique pour accompagner des événements en direct
 - Tarif 6.C – Utilisation de musique enregistrée pour accompagner un divertissement pour adultes (2013-2018)
 - Services de radio par satellite (2011-2018)

- D'autre part, le 28 juin 2017, la Cour fédérale d'appel (CFA) a rejeté la demande de contrôle judiciaire présentée par Ré:Sonne concernant la décision de la Commission du droit d'auteur dans le tarif 8 pour la période 2009-2012 (webdiffusion non interactive et semi-interactive).

- La décision est décevante, mais pas surprenante puisque bon nombre des conclusions de la Commission ont été réitérées par la CFA et liées à l'idée selon laquelle l'industrie de la diffusion sur le web au Canada était nouvelle et précaire au moment de l'audience de 2012. Les prochains efforts se concentreront sur la modification des taux actuels à l'occasion des audiences à venir concernant le renouvellement du tarif 8 pour les années 2013-2018.

- Outre ces audiences, sont attendues pour 2018-2019, les décisions de la Commission du droit d'auteur en regard des services suivants :
 - Service sonore payant
 - Tarif 1.B – Radio non commerciale autre que la Société Radio-Canada (1998-2021)

Au cœur des enjeux du secteur

- Le 23 novembre 2017, dans le cadre d'un mini colloque sur la réforme du droit d'auteur organisé par l'ALAI (Association Littéraire et Artistique Internationale), la directrice générale de la SOPROQ, Lyette Bouchard, prenait part à un panel portant sur les impacts qu'ont eus les exceptions introduites dans la Loi sur le droit d'auteur en 2012.
- Au cours de sa présentation, elle a mis en évidence qu'aux seuls titres :
 - Du régime modifié de la copie privée en 2012;
 - De l'exemption de 1,25M \$ pour les radiodiffuseurs;
 - Et des nouvelles exceptions introduites au droit de reproduction pour la radio commerciale :

Les ayants droit ont perdu quelque 465M \$ depuis 20 ans.

Affaires corporatives

Gouvernance

- Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil d'administration de la SOPROQ a développé et adopté un nouveau plan stratégique couvrant un horizon de 5 ans.
- Au cours de cette réflexion, le libellé de la mission de la SOPROQ a été revu et une vision pour le développement de la société a été définie (voir à la page 2 pour les énoncés de la vision et de la mission de l'organisme).
- Découlant de cette nouvelle vision et de la mission de la SOPROQ, les objectifs et priorités stratégiques suivants ont été identifiés :

Se doter des meilleurs pratiques, être un modèle d'efficacité et d'adaptabilité au secteur

Stimuler l'émergence de compétences distinctives et encourager un positionnement plus concurrentiel

Être davantage orientée vers les besoins des sociétaires et plus représentative de son milieu

Être un influenceur proactif au cœur des enjeux du secteur

- De plus, les valeurs de l'organisme ont été définies. Ces valeurs sont à la source des comportements attendus des administrateurs et des membres de l'équipe de la SOPROQ envers toutes les parties prenantes. Elles servent de guide dans la conduite des affaires, la prise de décision et l'élaboration des stratégies de l'organisme :

Nos valeurs



o **La transparence** – En regard de sa mission collective, la transparence doit se traduire dans toutes les actions et les communications de l'organisme, envers toutes les parties prenantes. À ce titre, l'information pertinente à destination des sociétaires doit être encore plus accessible afin que les droits soient mieux compris ainsi que le rôle de la SOPROQ.



o **L'innovation** – Toute l'équipe de l'organisme est appelée à s'investir afin d'être encore plus proactive dans la recherche de solutions originales aux situations problématiques, mais aussi en termes d'adaptabilité au milieu et à son évolution.



o **La rigueur** – L'efficacité et la justesse dans le traitement des affaires de l'organisation est primordiale compte tenu du rôle de la SOPROQ. La rigueur fait aussi appel à l'ouverture et la flexibilité parfois nécessaires pour prendre la meilleure décision, dans l'intérêt premier de l'ensemble des sociétaires.



o **L'équité** – L'équité implique un traitement juste de toute requête, demande ou personne, sans qu'un sociétaire ou groupe de sociétaires ne soit favorisé plus qu'un autre. L'équité prend nécessairement ses racines dans l'intégrité, une qualité qui doit se refléter par la probité des décisions de l'organisation et dans le comportement de chacun.



o **La détermination** – Affirmer son identité par le développement de nouveaux modèles ou façons de faire au bénéfice de la collectivité des sociétaires. Actuellement parfois méconnue et discrète, la SOPROQ vise à être davantage reconnue et représentative de l'ensemble de ses sociétaires, des employés et du milieu, par une plus grande disponibilité et accessibilité.

Projets

Au-delà de son mandat premier, soit la gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, la SOPROQ a entamé au cours du dernier exercice le développement de **nouveaux services au bénéfice de ses sociétaires**.

Par ces nouveaux services, la SOPROQ vise à optimiser la valeur des droits qui lui sont cédés ou licenciés et, par conséquent, à maximiser les redevances qu'elle verse aux ayants droit qu'elle représente. L'un de ces projets, **Collection**, consiste à créer un **entrepôt numérique** qui offrirait la possibilité aux sociétaires d'y **déposer leurs enregistrements sonores**, accompagnés des **métadonnées** standardisées et appropriées.

Sur cette question des **métadonnées**, le gouvernement du Québec, via le *Plan d'action pour la musique 2017-2019*, a confirmé en fin d'exercice son soutien pour cette partie du projet. Cette première phase permettra d'établir et de définir, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du milieu, un socle commun de métadonnées essentielles et minimales pour les enregistrements sonores. À cet égard, une première rencontre a eu lieu avec les divers intervenants du secteur (**ADISQ, APEM, ARTISTI, GMMQ, SPACQ, SOCAN, SODRAC, SOPROQ et UDA**) pour lancer les travaux qui se poursuivront tout au long de l'exercice 2018-2019.

Dans son ensemble, ce projet à portée collective apportera des solutions concrètes pour un large segment de l'industrie en regard des principaux enjeux et défis soulevés par le milieu, notamment celui de l'accessibilité au contenu et de sa traçabilité dans le contexte de la révolution numérique. Il permettra à la SOPROQ de fournir le contenu de ses membres à ses licenciés et créer des **bases pour le développement de nouvelles opportunités d'affaires numériques**, tout en favorisant une plus grande **visibilité** et une meilleure **traçabilité** des contenus.

L'équipe 2017-2018

L'équipe s'est agrandie en 2017-2018, Stéphanie Grimard s'est jointe à la SOPROQ à titre d'adjointe administrative.

- Lyette Bouchard, directrice générale
- Thomas Jolicoeur, directeur général adjoint
- Natalie Chevrier, chef comptable
- Nathalie Dicaire, coordonnatrice des distributions
- Daniel Latour, coordonnateur des licences
- Marie Gagnon, service aux sociétaires
- Sébastien Moffet, service aux sociétaires
- Louis-Charles Dumais, service aux sociétaires
- Stéphanie Grimard, adjointe administrative
- Julie Péloquin, secrétaire-réceptionniste

Conseil d'administration 2017-2018

Le conseil d'administration de la SOPROQ est composé de 7 personnes :

- Mark Lazare, Productions Benannah, président du conseil
- Luc Piette, Groupe EDC, vice-président du conseil
- Julie Fournier, Groupe Analekta
- Pierre Gladu, Instinct Musique
- Marc Racine, Disques Passeport
- Martine Rozon, Groupe Juste pour rire
- Brigitte Sicard, Audiogram